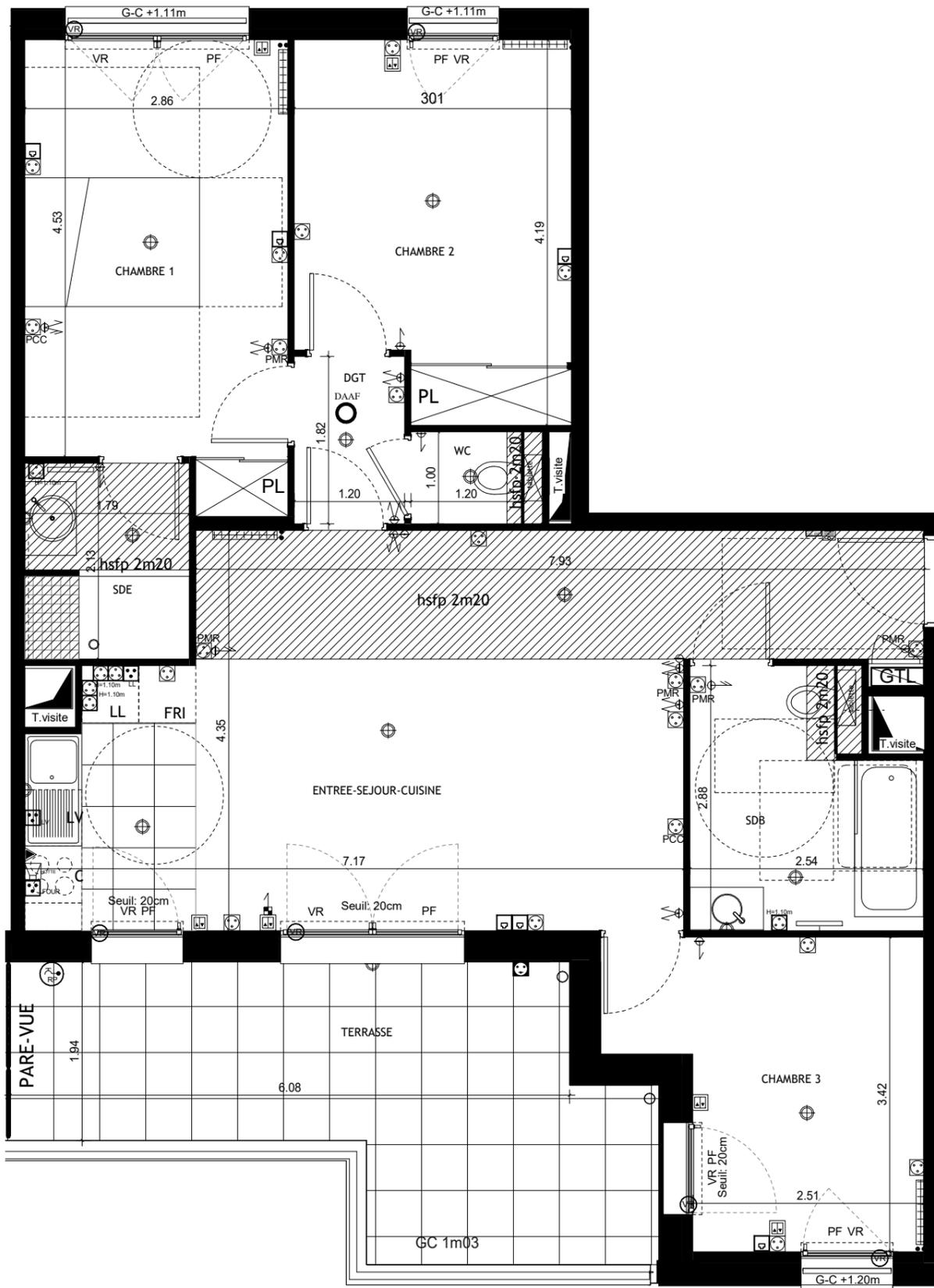


0 0.5 1 2m

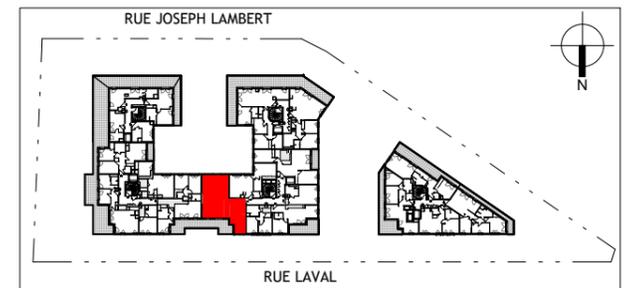


B-304



Construire l'avenir ensemble®

19-21, rue Laval 92210 SAINT-CLOUD



B304

Appartement 4 pièces - R+3

ENTREE-SEJOUR-CUISINE	31.63 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	13.61 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	11.59 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 3	9.85 m <sup>2</sup>
SDB	6.32 m <sup>2</sup>
SDE	3.77 m <sup>2</sup>
WC	1.20 m <sup>2</sup>
DGT	2.18 m <sup>2</sup>

TOTAL SURFACE HABITABLE 80.15 m<sup>2</sup>

TERRASSE 16.56 m<sup>2</sup>

TOTAL SURFACE (S) ANNEXE (S) 16.56 m<sup>2</sup>

LEGENDE:

⏻	Interrupteur simple allumage / double allumage	⏻	Prise de courant 2P 10'16A+T
⏻	Interrupteur va & vient + allumage simple	⏻	Prise de courant 2P 10'16A+T (commandée)
⏻	Interrupteur va & vient / va & vient double	⏻	Prise de courant 2P 10'16A+T (Accessibilité Pers. Handicap) entre 0.90m et 1.30m du sol
⏻	Bouton poussoir	⏻	Prise de courant 2P 10'16A+T "haute" à 1.10m du sol
⏻	Interrupteur simple/double allumage à voyant	⏻	2 Prises de courant 2P 10'16A+T "haute" à 1.10m du sol
⏻	Commande locale volet roulant	⏻	Prise de courant 2P 10'16A+T "haute" à 1.80m du sol dédiée hôte
⏻	Point d'éclairage avec douille DCL (plafonnier)	⏻	Prise de courant 2P 10'16A+T étanche
⏻	Point d'éclairage avec douille DCL (applique)	⏻	Prise de courant 2P 32A+T dédiée plaque de cuisson
⏻	Alimentation volet roulant	⏻	Prise de courant spécialisée (ligne directe LV, LL, SL, FOUR)
⏻	Gaine Technique Logement	⏻	Prise de communication RJ45
⏻	Vidéophone	⏻	Sèche-serviettes
⏻	Détecteur autonome avertisseur de fumée	⏻	Radiateur
⏻	Commande centralisée volets roulants électriques	⏻	Robinet de passage

ELEMENTS DE CUISINE:

LL: lave linge	C: bloc cuisson
LV: lave vaisselle	F: réfrigérateur
PF: porte-fenêtre	GTL: tableau électrique
F: fenêtre	GC: garde-corps
VR: volet roulant	PL: placard
	⏻: faux-plafond/soffite h:2m15

NOTA:  
Hauteur sous plafond des pièces, sauf mention particulière : 2,50m  
La surface habitable des placards est incluse dans celle des pièces attenantes.

DATE: NOVEMBRE 2022      INDICE: F

NOTA:  
-Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques ou réglementaires lors de la réalisation.  
-Les surfaces indiquées sont approximatives conformément à l'article R261-25 du CCH.  
-Les retombées, soffites, faux-plafonds, trappes de visites, gaines, canalisations, radiateurs, l'emplacement des équipements et implantation électriques, ainsi que la hauteur des seuils et allèges sont figurés à titre indicatif.  
-La hauteur des seuils correspond à la différence de niveau entre les sols finis intérieurs et extérieurs, et ne tient pas compte de l'obstacle à enjamber.  
-Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles. L'équipement électroménager et mobilier éventuellement indiqué sur plan n'est pas fourni.

